

L'aide à domicile se professionnalise

L'approche du service à domicile a complètement changé depuis la création de GARDE, il y a vingt ans.



« GARDE s'enrichit de son passé pour mieux se projeter dans l'avenir », a souligné Yves Baton, le président.

Professionnalisation, service... et stabilité. Ces trois caractéristiques résument parfaitement les activités de l'association GARDE d'aide et de réconfort à domicile. Le maintien à domicile et l'aide à la personne sont de ses priorités.

Samedi lors de son assemblée générale, organisée dans les locaux du Conseil général,

GARDE fêtait aussi ses 20 ans d'existence. De stabilité, Yves Baton, son président en a beaucoup parlé dans son discours introductif. « Notre devoir est de rendre hommage au professeur Lamy, fondateur, au docteur Marie-Yvonne George, présidente pendant 16 ans (aujourd'hui vice-présidente), à sœur Cécile, MM. Camus et Jambois, ici présents ».

L'aide à domicile

GARDE adhère à un réseau constitué avec l'ADAPA, l'AMAPA, l'APRODEF et l'ALSAD, dans un souci de coordination et d'amélioration des services d'aide à la personne.

Les chiffres de GARDE :

- prestations : aide à domicile 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 (APA versée par le Conseil général) ou aide pour les personnes handicapées (prestation de compensation du handicap versée par le Conseil général) : préparation des repas, courses, ménage, aide à la toilette, aide à la mobilité ; garde itinérante de nuit :

visite de nuit et assistance, fermeture des volets, du gaz, aide nocturne ; aide à la famille : ménage, repassage, baby-sitting (en cas d'enfant de moins de 6 ans).

- 90 % de l'aide concerne les personnes de plus de 60 ans.
- 387 nouveaux dossiers en 2005.
- 1.563 bénéficiaires (ou employeurs).
- environ 700 salariés (majorité de plus de 40 ans).
- 170 salariés ont plus de 10 ans d'ancienneté.



Pas moins de 73 assistantes de vie ont été mises à l'honneur.

C'est cette pérennité que les membres du conseil d'administration ont fêté ce vingtième anniversaire. Également en honorant 73 assistantes de vie pour leur fidélité à l'association : plus de quinze ans de présence.

Si GARDE est une association mandataire destinée à mettre en relation les personnes âgées ou handicapées avec les assistantes de vie pour favoriser le maintien à domicile, elle assure aussi le suivi et la formation. Ainsi, samedi, 20 assistantes de vie ont été honorées pour l'obtention d'un diplôme de validation des acquis de l'expérience.

Nouveaux services

A ce titre, Yves Baton, a insisté sur la nécessaire professionnalisation de l'aide à domicile et l'esprit d'ouverture vers de nouveaux services depuis l'instauration de l'allocation personnalisée d'autonomie et du chèque emploi service universel, « vers les emplois familiaux et les par-

ticuliers employeurs quel que soit l'âge ».

Une extension des prestations avec les services dits « familiaux » (ménage, repassage, garde d'enfants, baby-sitting). « La « garde itinérante de nuit » instaurée fin 2005, est peut-être encore peu rentable mais nous avons le devoir de continuer d'offrir ce service », a ajouté le président. « Nous sommes à environ 12 € de l'heure, moins cher que les autres associations prestataires », indiquait pour sa part Christian Pierrat, directeur, en insistant sur la fidélité des aides à domicile (ancienneté). Malgré un léger tassement en 2005, le nombre d'heures d'intervention a quasiment doublé : plus de 710.000 heures !